

## Les Cahiers de droit



Duncan C. THOMPSON, *How to become a lawyer in Canada*, Edmonton, Acorn Books Ltd., 1979, 616 p. \$12.50 (\$22.50 relié) [ISBN 0-920482-27-9; 0-920482- 25-2, relié].

Denis Le May

Volume 20, numéro 4, 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042355ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042355ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Le May, D. (1979). Compte rendu de [Duncan C. THOMPSON, *How to become a lawyer in Canada*, Edmonton, Acorn Books Ltd., 1979, 616 p. \$12.50 (\$22.50 relié) [ISBN 0-920482-27-9; 0-920482- 25-2, relié].] *Les Cahiers de droit*, 20(4), 939-940. <https://doi.org/10.7202/042355ar>

qui pourraient sembler à première vue éclectiques mais qui, en réalité, sont autant d'occasions pour l'auteur d'appliquer sa philosophie à des contextes particuliers. Ainsi traite-t-on du « défi des procès socio-politiques » récents au Québec (pp. 89 et *sq.*), du degré d'autonomie administrative désirable pour l'appareil judiciaire (pp. 148 et *sq.*), du rôle du policier (pp. 209 et *sq.*), ou encore, de l'huissier (pp. 222 et *sq.*) dans la société... Des textes aussi particuliers que les derniers livrent d'importantes considérations, par exemple, dans le cas des policiers, le problème de l'efficacité des sanctions de la règle de droit (p. 217), ou même, plus subrepticement, pour une fois, par une note infrapaginale appropriée, le caractère anarchique d'une grève de policiers (p. 220)...

Certains chapitres exposent méthodiquement certains aspects majeurs de la vie judiciaire : les grands modes du choix des juges (étude comparative des traditions anglaise, française, américaine(s) et canadienne, pp. 98 et *sq.*) ; l'encombrement des tribunaux canadiens, étude émaillée de plusieurs tableaux statistiques (pp. 124 et *sq.*) ; certaines institutions judiciaires : Conseil canadien de la magistrature (pp. 175 et *sq.*) ; Cour de Cassation française, (pp. 187 et *sq.*). Le juriste québécois sera par ailleurs justement réconforté de la dénonciation du « séparatisme juridique au Canada », initialement prononcée à Toronto, défaut, notamment de « (...) saisir l'occasion unique qui s'offrait à nous de tirer parti de deux grandes traditions juridiques pour créer un droit fédéral original dans lequel on reconnaîtrait un système juridique spécifiquement canadien » (pp. 67 et *sq.*). On se porte aussi à la « défense des droits de l'enfant » (pp. 197 et *sq.*), mais pour s'en tenir alors surtout à la période pré-natale...

Cette richesse de propos, ces prises de position, il faut savoir gré à l'auteur de nous les avoir livrées directement, sans ambages ni tentatives de les unifier formellement. Bien que certains passages soient sans doute superflus (l'ode initiale à la justice (pp. 17 à 19), ou encore, des propos de circonstances

aux policiers (p. 211), auxquels l'auteur s'adressait initialement...), une pensée constante domine vraiment à travers tout cet ensemble, imbu de justice et de droit.

Pierre VERGE

Duncan C. THOMPSON, **How to become a lawyer in Canada**, Edmonton, Acorn Books Ltd., 1979, 616 p. \$12.50 (\$22.50 relié) [ISBN 0-920482-27-9 ; 0-920482-25-2, relié].

Le présent ouvrage constitue un guide de l'étudiant en droit et vise autant la préparation aux études juridiques que leur réussite. L'information fournie couvre exhaustivement le Canada (i.e. toutes les provinces et les territoires) jusqu'au 3<sup>e</sup> trimestre de 1978 environ.

Comme l'auteur l'indique dans la préface, il ne s'agit pas de rédiger une introduction générale au droit canadien ni d'enseigner l'art de plaider mais, simplement, de résumer l'ensemble des étapes à franchir pour devenir (finalement) avocat. Disons tout de suite que l'auteur y parvient admirablement.

L'ouvrage comprend sept chapitres que nous présentons brièvement. Le *premier* chapitre (pp. 1 à 28) constitue une introduction générale à la profession d'avocat ; on y étudiera l'évolution de la profession dans le cadre du droit canadien (systèmes hérités des droits français et anglais) et on la comparera avec celle de l'avocat anglais et américain. Le *deuxième* chapitre (pp. 29-47) explique la distinction entre l'avocat et le technicien judiciaire (*paralegal*) : on verra comment se préparer à cette « profession » émergente. Un *troisième* chapitre (pp. 48-88) traite de la préparation aux études universitaires en droit : quels cours collégiaux suivre, qualifications requises, pré-requis à l'admission et démarches administratives. Un tableau comparatif des 20 facultés de droit canadiennes sous cet angle termine cette partie.

Le *quatrième* chapitre, (pp. 89–207) incontestablement le substrat de l'ouvrage, donne les clés du succès : les méthodes d'organisation du travail et de la recherche au cours des études. On y verra comment choisir ses cours, étudier et se préparer aux examens, faire les travaux, utiliser la bibliothèque, lire de la jurisprudence, prendre des notes etc. (21 rubriques !)

Le chapitre *cinquième* (pp. 208–226) traite du stage ou *cléricature* que l'étudiant doit faire après ses études : comment soumettre sa candidature, choisir un cabinet d'avocat approprié et se préparer à l'entrevue.

Un *sixième* chapitre (pp. 227–395) décrit dans le menu détail les étapes d'admission aux divers ordres professionnels et les qualités requises pour pouvoir pratiquer le droit dans chaque province et territoire. Un tableau comparatif termine le tout et permet de voir de façon synoptique divers aspects tels la durée des stages, le coût de la formation professionnelle et des cotisations annuelles etc.

Enfin, un *septième* chapitre (pp. 396–592) fournit un sommaire complet des conditions d'admission de toutes les facultés de droit canadiennes selon une présentation uniforme qui facilite grandement la comparaison de l'une à l'autre. Dans chaque cas on distinguera la demande provenant d'un 1. citoyen canadien 2. étranger 3. adulte 4. autochtone 5. étudiant provenant d'une autre faculté de droit.

Une bibliographie couvrant la carrière d'avocat, l'étude du droit, l'introduction au droit et un index terminent le tout. Sur le plan formel également, la typographie est espacée et l'ouvrage facile à lire et à consulter. Il mérite un accueil chaleureux de la part des futurs membres de la communauté juridique. Si la plupart des renseignements fournis sont disponibles séparément, le principal avantage de l'ouvrage de référence qu'on nous présente, réside dans le regroupement synthétique de ces données. Outre les étudiants, l'ouvrage intéressera les autorités pédagogiques des facultés et des chambres professionnelles

dans une optique d'harmonisation et de complémentarité. À recommander pour les bibliothèques universitaires, de barreau, les services d'admission des facultés et les associations étudiantes de même que les services d'orientation des collèges et universités.

Il faudra songer à mettre à jour les données dans l'optique d'une seconde édition, voire même d'une édition annuelle ou biennale. Il serait intéressant de publier à part et de traduire en français le chapitre quatrième sur la méthode de travail à la faculté.

Un ouvrage utile, bienvenu et à point.

Denis LE MAY

**Les entreprises face à l'expropriation**, ouvrage collectif préparé par le professeur Roland DRAGO, édité par le Centre de Recherche sur le Droit des Affaires de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Paris, Librairies Techniques, Coll. « Le droit des affaires », 1977, 393 p. [ISBN 2-7111-0046-4].

L'intention du gouvernement du Québec de prendre le contrôle de la société Asbestos a ému les hommes d'affaires et troublé les juristes. Cet acte de l'Administration, même s'il est prudent et entouré de toutes les précautions pour qu'il soit à l'abri des critiques, dérange quand même les principes fondamentaux de notre système juridique et pose d'emblée le problème de la propriété privée face à l'intérêt collectif. L'ouvrage sur les entreprises face à l'expropriation, écrit en collaboration par un grand nombre de spécialistes et publié sous les auspices de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, fait le tour des problèmes soulevés, explicite le phénomène de la dépossession économique et propose des solutions aux interrogations essentielles.

Cette étude française et pluridisciplinaire a su dépasser l'intérêt purement local de